



DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

o.713.201. - PO/cd
o.121.313.3.

Berne, le 15 août 1968

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

A l'Office fédéral des
assurances sociales

3003 B e r n e

1360

Bundesamt für Sozialversicherung			
+	16. AUG. 1968	+	
No.	7104		
	Me	V	
	Bo		

Conférence internationale
des ministres responsables
de la protection sociale.

Monsieur le Directeur,

Vous avez manifesté l'intention de faire une déclaration d'ordre général sous le point 12 de l'ordre du jour : la coopération internationale en matière de coopération sociale.

A cet égard et du point de vue de notre département, nous pensons qu'il serait souhaitable que la délégation suisse souligne l'importance qu'elle attache à la protection sociale des travailleurs migrants et à la coopération internationale dans ce domaine.

Outre l'intérêt intrinsèque du problème, une telle déclaration d'intention venant d'un pays d'immigration aurait certainement un écho favorable.

Copie de cette lettre est envoyée à l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Organisations Internationales

D. O.

[Signature]

